

Conseil d'administration du 30 novembre 2020

Lycée Victor Duruy de Mont de Marsan

motion présentée par les représentants FSU des personnels d'enseignement et d'éducation

La revalorisation du siècle selon Jean-Michel Blanquer

La reconnaissance financière du métier de M. Blanquer se résume à bien peu de choses. Les enseignants français ont décroché en matière salariale par rapport à leurs collègues d'autres pays (voir les données de l'OCDE sur le sujet) mais aussi à d'autres catégories de salariés de même qualification.

Il faudrait donc un véritable plan et l'addition de plusieurs mesures (carrières, augmentation du nombre de points d'indice par échelon et dégel, etc.) pour aboutir à une revalorisation digne de ce nom. Le seul rattrapage des pertes de pouvoir d'achat dues au gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 exigerait des sommes considérables. La FSU a fait des propositions au ministre pour conjuguer mesures immédiates pour tous et loi de programmation permettant d'aller plus loin. Or, les annonces fracassantes de ce mois de novembre se résument à une piètre prime d'équipement annuelle s'élevant à ... 150 euros, dont la reconduction d'année en année est plus qu'incertaine, bien loin de compenser les frais engagés et destinée aux seuls professeurs et Psy-EN, et à une prime pour les débuts de carrière d'un montant exorbitant de 39euros «après une dizaine d'années d'ancienneté... ». Que les autres professeurs et catégories de personnels de l'Éducation nationale patientent donc !

M. Blanquer théorise pourtant à qui veut l'entendre que la revalorisation ne se réduit pas à la rémunération. Dans ce cas, pourquoi ne pas rétablir un aménagement des fins de carrière nécessaire avec le retour de la cessation progressive d'activité (CPA) alors que les collègues partent plus tard à la retraite qu'il y a dix ans et qu'ils sont face à des élèves avec qui ils ont parfois un demi-siècle de différence ? Pourquoi encore, ne pas ouvrir à toutes et à tous plus largement l'accès à la classe exceptionnelle ?

Il reste des revendications majeures à faire aboutir :

- plan de rattrapage de la valeur du point d'indice,*
- réduction de la durée des premiers échelons afin de rendre nos métiers plus attractifs,*
- passage automatique à la hors-classe en fin de classe normale,*
- accès à la classe exceptionnelle pour le plus grand nombre,*
- revalorisation de la carrière des professeurs de chaires supérieures...*

La FSU fixe comme objectif une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade : comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour toutes et tous, en réussissant à reléguer l'arbitraire du « mérite ». Nos demandes d'améliorations des conditions de travail et de rémunération pour toutes et tous sont légitimes ne serait-ce qu'au regard des comparaisons avec les salaires des professeurs de l'OCDE.

Conseil d'administration du 30 novembre 2020

Lycée Victor Duruy de Mont de Marsan

motion présentée par les représentants FSU des personnels d'enseignement et d'éducation

Le soi-disant «Baccalauréat 2021»: des aménagements indispensables

Les réformes du lycée et du baccalauréat, imposées par le ministère contre l'avis des professeurs, nuisent à la qualité du travail des élèves de première et de terminale. Nous n'avons cessé de le dénoncer à commencer :

- par la frénésie d'évaluations qui sévit au premier semestre de l'année civile alors qu'il suffirait d'organiser des épreuves communes, nationales et anonymes en fin d'année scolaire de première et de terminale ;*
- par le «renoncement» prématuré à un des trois enseignements de spécialité dès février, en classe de première en vue de l'entrée en classe de terminale alors que les élèves devraient être en mesure de conserver les trois enseignements de spécialité pour le même nombre d'heures de cours, dans l'intérêt de leur orientation et de leur formation généraliste.*

La crise sanitaire aggrave évidemment les méfaits de la réforme.

En accord avec les membres de la Conférence des associations de professeurs spécialistes, des organisations syndicales dont la FSU et des syndicats lycéens, nous, représentants FSU des personnels d'enseignement et d'éducation, nous demandons :

- pour 2021,

- le report en juin des épreuves de spécialité, pour laisser aux élèves le temps d'y être effectivement préparés;*
- la suppression de l'épreuve du «Grand oral» ;*
- un aménagement de toutes les épreuves du «baccalauréat» ;*
- une limitation des contenus des programmes attendus pour les épreuves;*
- de manière générale, un allègement pérenne des programmes dans toutes les disciplines et à tous les niveaux d'enseignement;*

- et, pour les années à venir, une remise à plat de la réforme et donc la mise en place urgente de véritables groupes de travail pluralistes sur le sujet

La réforme du lycée montre ses limites et ses lourds inconvénients dans le contexte sanitaire actuel. Elle a été vivement contestée ces deux dernières années et certains de nos collègues sont victimes de procédures disciplinaires pour s'être mobilisés dans le cadre de l'action syndicale. Les élus FSU au CA du lycée Victor Duruy expriment leur total soutien aux collègues du lycée de Melle, sanctionnés par la Rectrice de l'académie de Poitiers, aux collègues du lycée François Mauriac à Bordeaux, à l'encontre desquels s'ouvre une procédure disciplinaire, ainsi qu'à tous les enseignants et élèves de France, réprimés, entre autres, lors des manifestations contre les E3C. Ils demandent l'abandon de toutes les poursuites. Les droits de revendiquer, de se réunir et de manifester ne sont pas négociables. Attachés à la liberté d'expression, nous revendiquons le droit de contester les réformes en cours dans l'Education Nationale. Cette revendication est plus forte encore à l'heure où un Ministre qui décrète l'Ecole de la confiance bafoue systématiquement le dialogue social et fait la sourde oreille à toutes les demandes émanant des organisations syndicales, à l'heure où les atteintes à la démocratie se généralisent.